

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 131 portant suspension de paiement de diverses indemnités.

n° 131

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
10 février 1943

Numéro JO  
n° 4 du 15/02/1943

Date du numéro  
15 février 1943

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par Décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté local 460 du août 1942 pro mulquant a la Côte Française des Somalis le décret du 10 août 1942 instituant des indemnités de séparation ou de remplacement de traversée

**Vu** l'arrêté local 604 du 3 décembre 1942 fixant le mode d attribution et les taux des indemnités de commandement et de direction ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est provisoirement suspendu, jusqu à décision à intervenir du Comité National Français, le paiement des indemnités de séparation du lover ou en remplacement de t aversés ainsi que celles de commande ment et de direction.

#### Art. 2

Le présent arrêté qui sera enregistré, communiqué partout ou besoin sera, prendra effet pour compter du 1er février 1943.

**BAYARDELLE.**